



Sauveteur Secouriste du Travail



Objectifs :

Disposer d'employés en nombre suffisant, capables d'intervenir immédiatement et efficacement, après tout accident. Cette formation permet au personnel de devenir acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public visé et pré-requis :

Le Code du travail rend obligatoire la présence de membres du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour porter les premiers secours en cas d'urgence.



Programme de la formation :

- Risques spécifiques : reconnaître et prévenir les dangers liés aux risques professionnels.
- Protéger: porter secours nécessite de savoir se protéger et sécuriser la zone de l'accident.
- Alerter : collecter les renseignements importants concernant la situation, l'état de la victime afin de les retransmettre aux services de secours appropriés.
- Agir face à une victime qui s'étouffe, qui présente un saignement abondant.
- Agir face à une victime inconsciente, qui respire, qui ne respire plus et de mettre en place un défibrillateur automatisé externe.
- Agir face à une victime qui se plaint : d'un malaise, d'une plaie, d'une brûlure, d'une douleur suite à un choc ou une chute.



Méthode pédagogique et certification :

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique. L'évaluation est continue sur l'ensemble de la formation. Celle-ci donne lieu à la délivrance d'une carte SST. Cette formation est soumise à un recyclage annuel, et équivaut de plein droit au PSC1.

Tarifs et inscription sur breizhsauvetage.fr



BREIZH SAUVETAGE COTIER

4 Rue Ronsard - 35000 Rennes
Tél : 02.99.87.57.83
breizhsauvetage.fr

Agrément Ministériel Jeunesse et Sport n° 0035S11 - Affilié à la FFSS n° 3096
SIRET / SIREN : 434-632-196 / 434-632-196 00011